

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 octobre 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 22 septembre 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration faite par la présidence au nom de l'Union européenne, en réaction à la déclaration de cessez-le-feu du Président du Parti communiste népalais (maoïste), M. Prachanda, publiée le 8 septembre 2005 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Emyr **Jones Parry**



**Annexe à la lettre datée du 22 septembre 2005, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais, espagnol et français]

**Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne,
en réaction à la déclaration de cessez-le-feu du Président
du Parti communiste népalais (maoïste), M. Prachanda,
publiée le 8 septembre 2005**

L'Union européenne se félicite que le Parti communiste népalais (maoïste) [CPN(M)] ait déclaré un cessez-le-feu unilatéral. Elle demande instamment au CPN(M) de prendre des mesures concrètes pour mettre une fois pour toutes un terme à l'usage de la violence à des fins politiques. L'Union européenne condamne ce recours à la violence de la part des maoïstes, qui a été la cause de souffrances considérables pour la population népalaise. Toutes les forces politiques doivent à présent s'employer à mettre en place un processus de paix démocratique, qui déboucherait sur une solution négociée durable, impliquant un consensus national et la réintégration du CPN(M) dans une démocratie multipartite.

L'Union européenne engage dès lors le CPN(M) à honorer de bonne foi ses derniers engagements en date et le Gouvernement à y répondre de manière positive et concrète, l'objectif étant d'instaurer le climat de confiance nécessaire à un règlement politique du conflit. L'Union continue de penser qu'un tel règlement nécessitera le concours d'un partenaire externe indépendant et crédible et le soutien actif de la communauté internationale. Plus largement, l'Union européenne est disposée à examiner favorablement toute demande d'assistance, de quelque nature que ce soit, que les forces politiques népalaises s'accorderont à juger appropriée.

La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion, la Croatie* et la Turquie, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, ainsi que la République de Moldova et l'Ukraine se rallient à la présente déclaration.

* La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association.